

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 72 (1943)

Heft: 11

Nachruf: M. Arthur Rosset, inspecteur scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin pédagogique

Organe de la société fribourgeoise d'éducation
et du Musée pédagogique

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé, jusqu'à nouvel avis, comme suit : *M. F. Barbey*, Grand-Rue 29, Fribourg. Les articles doivent parvenir à la Rédaction au moins 12 jours avant l'insertion.

Le *Bulletin pédagogique* paraît 14 fois par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1^{er} des mois de janvier, mars et mai.

Le *Faisceau mutualiste* paraît 6 fois par an, soit le 1^{er} des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

SOMMAIRE. Partie non officielle : † *M. Arthur Rosset, inspecteur scolaire.* — *La dernière rentrée.* — *A propos des classes-promenades.* — *Il ne comprend pas!* — *Les lapins.* — *Les leçons de l'histoire.* — *La consommation d'énergie électrique dans le monde.* — † *Gérard Moura.* — *Société des institutrices.* — *La « Codex ».* — *Récupérons les boîtes de conserves.* — *Que rien ne se perde, ni dans les champs ni dans les forêts!* — *Bibliographie.*

† M. Arthur Rosset, inspecteur scolaire

Notre organe pédagogique, et avec lui toute l'école fribourgeoise, est en deuil de son dévoué rédacteur et administrateur, M. Arthur Rosset, inspecteur scolaire, enlevé brusquement à l'affection de sa famille et de tous les collaborateurs à l'œuvre de l'éducation populaire, le 22 septembre, au soir d'une journée bien remplie comme le fut sa vie entière.

Aux sentiments de regret et de tristesse que suscite un si brusque départ pour un monde meilleur se joint spontanément la reconnaissance profonde qui s'attache de façon indéfectible à l'animateur fidèle et courageux jusqu'à la dernière minute sur le champ de l'instruction et de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse.

Avant de retracer la carrière constamment belle et féconde du valeureux homme d'école que fut Arthur Rosset, contentons-nous, en nous efforçant de suivre les exemples de sa vie, de retenir la leçon que nous inspire sa dernière parole prononcée au moment de son adieu définitif à ce monde éphémère : « Tout ce que le bon Dieu voudra ! »

R. I. P.
